



Projet associatif Sonam' : **« *Former un pays musicien* »**



Décembre 2020

07-54-36-94-54

<http://sonam.bzh/>

<https://www.facebook.com/SonamEcoleDeMusique>

Pourquoi réécrire le projet ?

Depuis 2016 Sonam' a évolué et s'est diversifiée. Nous avons maintenant un musicien intervenant en milieu scolaire ("Dumiste"). Sonam' est aussi fière d'avoir intégré parmi son équipe des enseignant(e)s compétent(e)s et renommé(e)s (Yann-Fañch Perroches, Morwenn Le Normand, Sébastien Gocsei, Ronan Pinc...).

Les adhérents sont très impliqués dans l'école. Depuis 2019, le conseil d'administration compte 20 membres. Par l'adoption du « Projet associatif 2020 », les nouveaux dirigeants de l'association s'approprient le projet, le précisent dans la continuité, en proposent des perspectives.

Ce projet est l'expression d'évolutions après des années riches d'événements pédagogiques qui ont animé le territoire : « TOUS En SCENE », stages, festoù-noz, concerts d'élèves... Ce bouillonnement de temps forts a donné sens et vie à l'école de musique.

Il vient aussi après un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui nous a permis d'enrichir notre réflexion et notre analyse. Deux experts en écoles de musique associatives et en conduite de projets culturels nous ont été mis à disposition dans le cadre de cette politique de soutien à l'emploi associatif.

Quel est notre projet ?

Notre projet est de faire de notre territoire un pays de plus en plus musicien. Pour cela nous devons être doté d'une école de musique chargée de mettre en place de la formation, de la sensibilisation et de l'animation.

Notre périmètre, que nous dénommons entre Blavet et Ria, est celui de l'ancien canton de Port-Louis. Le soutien des communes (et/ou communautés de communes) étant indispensable à la mise en œuvre de nos objectifs, notre rayon d'action est susceptible de varier en fonction des partenariats avec les collectivités.

En effet, il est essentiel de collaborer avec tous les acteurs qui partagent les valeurs d'un meilleur accès à la culture pour tous. C'est un projet qui se veut vecteur d'égalité des territoires (un enseignement musical accessible même dans des petites communes) et d'attractivité des territoires (les néo-habitants étudient l'offre culturelle avant de s'installer quelque part).

Pour que demain notre territoire soit un pays plus musicien, nous voulons pérenniser une école de proximité au service de la population, une école structurée de façon professionnelle, une école avec un grand sens collectif par la mutualisation des moyens et la forme associative.



Une école de musique de proximité, ouverte à tous

Pour faciliter l'accès aux cours de musique nous proposons des cours au cœur de chaque commune, en fonction de la demande et des moyens existants. Nous proposons des activités d'enseignement musical pour tous âges et tous types de publics. Nos actions de sensibilisation se font souvent en dehors de nos salles de cours, comme par exemple avec notre musicien intervenant (« Dumiste ») qui se rend dans les écoles, mais aussi par le biais des relais d'assistantes maternelles ou des maisons de retraite...

Afin d'être ouverte à tous et pour tous, notre association propose des enseignements diversifiés : Sonam' présente des genres musicaux variés (musiques traditionnelles, actuelles, classique, jazz...) un large choix d'instruments, des formats pédagogiques adaptés à chacun (cours individuels, semi-collectifs, collectifs, stages...), et des méthodes pédagogiques non figées (oralité, partitions sur portées, tablatures...). Sans pré-requis, tout le monde peut devenir musicien(ne), à 3 ans comme à plus de 80 ans !

Cette diversité retrouve de l'unité dans le PLAISIR DE JOUER ! C'est en transmettant le plaisir de jouer que les élèves vont progresser, qu'ils vont avoir envie de jouer avec d'autres, qu'un bouillonnement musical et social va permettre un territoire plus animé, plus vivant, plus...HEUREUX !

Une école de proximité, c'est pour nous une école locale qui a une attention particulière à la culture locale : la musique et la langue bretonne. Sonam' s'engage à communiquer en langue bretonne et à être toujours en mesure d'enseigner et de sensibiliser à la musique bretonne.

Sonam' marque cet engagement par la signature de la charte « Ya d'ar Brezhoneg ».

Une école professionnalisée

Pour pérenniser la qualité des enseignements, l'école est professionnalisée. Une partie des enseignants de Sonam' est diplômée (DE, DEM, DUMI, diplômes universitaires de musicologie, médailles de conservatoires...). Beaucoup d'enseignants ont aussi de l'expérience : des années passées à donner des cours de musique ! Pour continuer à élever le niveau de compétences, nous échangeons les savoirs entre professionnels et bénévoles. Nous incitons aussi à renouveler les pratiques pédagogiques grâce à des échanges entre enseignants...



L'équipe pédagogique travaille en synergie au service des élèves, grâce au sens collectif inhérent à une école de musique. Ce sens collectif de l'équipe pédagogique favorise l'innovation, le progrès et la réflexion. Le « Projet pédagogique » est construit par cette réflexion collective.

Cette qualité de fonctionnement ne pourrait être celle d'un enseignement musical éclaté en petites structures.

La structuration professionnelle s'appuie aussi sur un encadrement et un travail administratif. Les dirigeants bénévoles s'appuient sur un regard compétent quant à la conduite du projet, la pédagogie de l'équipe, la fonction employeur... Le coordinateur et l'assistante administrative ont des compétences spécifiques à leurs domaines : connaissance de la convention collective, des pratiques habituelles dans notre secteur professionnel, gestion des paiements... Le fonctionnement d'une école de musique associative est spécifique ; il faut en comprendre les particularités afin de faire les bons choix pour la pérennité du projet.

La professionnalisation permet aussi la continuité, au cours des changements de bureau, pour les remplacements, recrutements, la gestion courante...

En 2020, dans le cadre de cette politique, tous les salariés sont passés en CDI (contrat à durée indéterminée) pour conforter les salariés dans leur profession.

Un projet collectif

Le projet Sonam' a un sens collectif fort. C'est un projet associatif, participatif qui implique ses adhérent(e)s. Les organes dirigeants (conseil d'administration, bureau, commissions...) fonctionnent avec des bonnes pratiques : écoute des adhérents et méthodes de travail collectives.

Le « faire ensemble » doit aussi être celui des collectivités (communes, Départements...) ou EPCI (communautés de communes). Les politiques d'enseignement artistique relèvent en France des collectivités locales. La réussite du projet passe donc nécessairement par un bon partenariat avec elles. Les collectivités doivent s'investir à nos côtés, afin de mettre à disposition de la population du territoire, un outil culturel complet avec un budget abordable pour ces collectivités.

Une école de musique structurée est l'évolution logique du projet culturel d'un territoire. Co-construire Sonam', c'est construire ensemble un projet d'enseignement artistique à la hauteur des attentes des administrés.

Faire ensemble, c'est aussi construire une école de musique intégrée dans différents réseaux de partenariat : fédérations (Ligue de l'enseignement, Emglev Bro an Orient...), réseaux (Réseau des Ecoles de Musique Associatives d'Ouest-Morbihan), syndicat d'employeurs (CNEA)... Ces partenariats sont une force pour notre école de musique.



Une échelle pertinente pour l'enseignement musical

Sonam' intervient à une échelle idéale pour être de qualité. Nous travaillons sur un bassin de population de 20 000 à 30 000 habitants. Nous sommes fiers d'avoir atteint un bon niveau de structuration : projet pédagogique, interventions scolaires, applications des règles légales... Aucune structure ne pourrait aujourd'hui assurer un service du même niveau si Sonam' venait à disparaître. Nous sommes uniques en notre genre et sur notre territoire. Nous sommes une école de musique associative à la portée de toutes et de tous !

Notre école de musique a su co-construire avec les communes depuis 17 ans, en rassemblant aujourd'hui plus de 300 adhérents. A l'échelle d'une seule commune cela serait une trop petite structure pour qu'il y ait une diversité d'enseignements, d'instruments et d'esthétiques musicales. Sa taille permet de la rendre professionnelle et de proposer un musicien intervenant aux écoles de notre territoire.

Cette dimension et ce fonctionnement (avec des salariés administratifs) sont aussi des réponses à la crise du bénévolat. En effet, en école de musique associative, on constate souvent une difficulté à renouveler les équipes de dirigeants bénévoles.

Notre projet associatif permet d'imaginer un pays de plus en plus musicien entre le Blavet et la Ria d'Étel. Sonam' - Sonnon ! en breton, c'est à dire jouons, chantons, amusons-nous ! - s'adresse aux enfants comme aux adultes. Notre école de musique est un vecteur de développement personnel et d'épanouissement culturel. La musique permet d'acquérir un langage, des repères esthétiques, une culture. Elle permet de développer des compétences sociales... La culture est essentielle pour tous !

Les axes de travail prioritaires

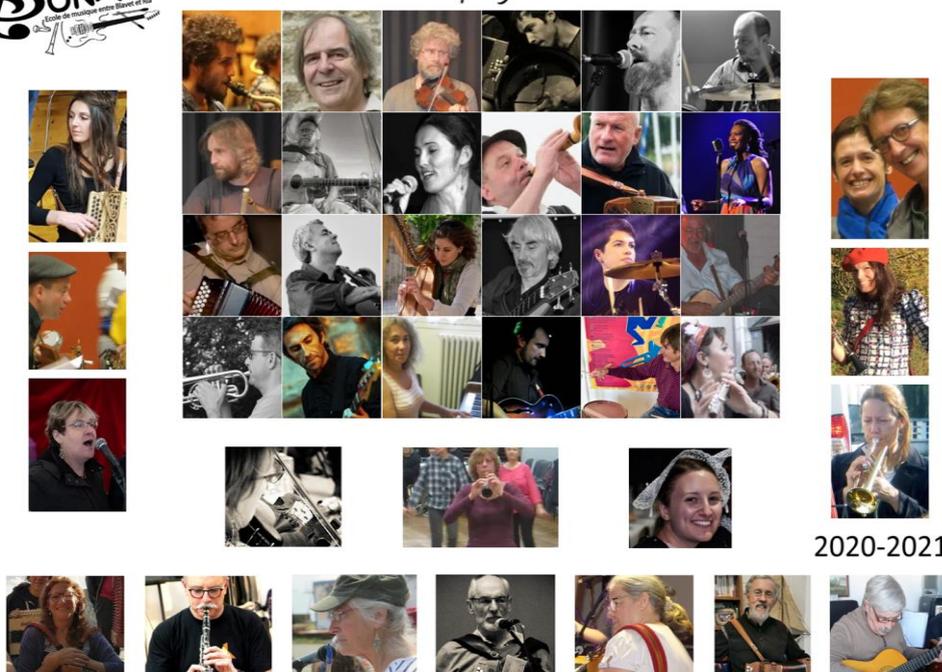
Projets à venir :

- Poursuivre le chemin entamé vers l'application exhaustive de la convention collective ECLAT (ex animation) et du cadre légal de l'emploi (prévoyance, taux de retraite complémentaire, mutuelle, formation continue...).
- Application des bonnes pratiques des avenants et heures complémentaires.
- Aboutir à un conventionnement pluriannuel avec les communes (ou EPCI) déterminant missions, objectifs et moyens. Cette convention nous permettrait de pérenniser notre action et de démontrer un réel soutien politique des collectivités locales (ce qui nous fait défaut et qui nous est demandé chaque année par notre partenaire Département du Morbihan). Seul ce conventionnement nous permettra de mettre un place un meilleur accès à la culture pour tous par des tarifs plus accessibles.
- Poursuivre la multiplicité des événements (organisés par Sonam' ou auxquels les adhérent(e)s prennent part).

- Organiser des stages, soit dans la forme précédente d'une journée, soit des stages d'une semaine pendant les vacances scolaires (plus efficace pédagogiquement et plus de notoriété pour l'école et son territoire).
- Mettre en place ou soutenir les actions de formation qui permettraient aux enseignants de travailler en langue bretonne, en interne comme pour répondre aux besoins du milieu scolaire en breton.
- Signer le palier 2 de la charte Ya d'ar brezhoneg.
- Proposer des cours à distance. Forts de l'expérience des confinements, nos enseignants savent mettre en œuvre une pédagogie qui nous permettrait de toucher un public plus large. Nous pourrions imaginer des stages courts en présentiel une ou deux fois par an pour compléter ces apprentissages à distance.
- Et bien sûr développer les ateliers d'ensemble, les pratiques collectives, le « jouer ensemble » ... Travailler son instrument chez soi ou en cours individuels, c'est une étape indispensable, mais pour faire un "pays musicien" il faut aller à la rencontre des autres musiciens, du public !



Former un pays musicien



2020-2021